

Conditions générales concernant l'inscription de cours au Tilt Dance Studio, Julia Aebi, à partir d'août 2024

Inscription

L'inscription est définitive dès signature de l'inscription par le client.

Elle est **automatiquement reconduite pour le semestre suivant, sauf** en cas de **résiliation écrite** de la part de l'élève respectivement au **3 janvier** pour le semestre d'hiver (février-juin) et au **30 juin** pour le semestre d'été (août-janvier) de l'année en cours. La résiliation écrite (**pas en Recommandé**) doit être adressée au secrétariat du Tilt Dance Studio (les résiliations par courriel, attestées par Tilt Dance, sont acceptées). **Tout échange avec une professeure de danse concernant une résiliation, oral ou écrit, est considéré comme non valable et ne peut être pris en compte. Le défaut de paiement d'une facture ne constitue pas une résiliation du contrat. La conclusion du contrat n'est valable qu'entre le client concerné et Tilt Dance Studio. Les inscriptions aux cours et les abonnements sont donc personnels et non transférables à d'autres clients.**

Écolage

L'écolage doit être payé dans les trente jours suivant la réception de la facture. En cas d'inscription en cours de semestre, l'écolage est payable à 10 jours.

Frais de cours

Vous trouverez les prix des cours sous ce lien <https://tiltdance.ch/fr/prix/> les prix sont valables pour le semestre en cours. Les éventuelles augmentations de prix seront communiquées avant la date de résiliation.

Désistement/remboursement

Tout désistement doit être annoncé par écrit à Tilt Dance Studio. Les désistements sont pris en compte de la manière suivante (ne vaut que durant le semestre où inscription à eu lieu):

- jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début du premier cours: remboursement total
- du quatorzième au dixième jour ouvrable précédant le premier cours: 25% de retenue
- du neuvième au cinquième jour ouvrable précédant le premier cours: 50% de retenue
- à partir du quatrième jour ouvrable précédant le premier cours: 100% de retenue.

Après le début de la session, seules les personnes ayant manqué au moins 4 semaines de cours consécutives pour raisons médicales pourront prétendre à une suspension de l'abonnement sur présentation du certificat médical. Cette suspension prolongera gratuitement l'abonnement pour une durée équivalente au certificat. Exceptionnellement et sur demande écrite, Tilt Dance Studio peut accorder une suspension pour raison non médicale à toute personne appelée à manquer au moins 4 semaines de cours consécutives. Cette demande doit parvenir à la direction avant le début de la période d'empêchement.

Nombre de semaines de cours et jours fériés

Les leçons sont interrompues pendant les vacances scolaires. Il y a 18 semaines de cours (Danse-fitness/Pilates 20 semaines de cours) par semestre. Les leçons tombent lors des jours fériés suivants: Vendredi saint, lundi de Pâques, jeudi et vendredi de l'Ascension, lundi de Pentecôte. Le cours manqué peut être remplacé par un autre cours de niveau semblable.

Cours manqués / Annulation des cours

Si la personne annonce par avance son absence, elle peut rattraper le cours en question en suivant un cours de niveau semblable.

En cas d'interruption prématurée du cours par le client, il n'y a pas de droit au remboursement des frais de cours déjà payés. Les frais de cours qui n'ont pas encore été payés restent dus.

Si les cours ne peuvent avoir lieu à l'heure convenue pour d'autres raisons (force majeure, impossibilité objective, empêchement d'un professeur de danse, etc.), ils doivent être rattrapés à une date ultérieure. Il n'y a pas de droit au remboursement des frais de cours déjà payés. Les frais de cours non payés restent dus. Pour les leçons privées, l'annulation doit être demandée au plus tard 24 heures avant la leçon. Si l'inscription n'est pas annulée dans les délais, le montant est dû.

Contenu

Tilt Dance Studio s'engage à fournir le nombre de cours prévus par le programme et à en respecter le contenu prévu initialement.

Tilt Dance Studio se réserve le droit de modifier les heures de cours ou de regrouper des classes. En cas de suppression de cours, les écolages déjà versés sont intégralement remboursés.

Tenue vestimentaire

Les participant-e-s sont tenu-e-s de respecter le code vestimentaire exigé par les professeurs et de nouer leurs cheveux (*pour le ballet: chignon*). Il est interdit de mâcher des chewing-gums durant les cours.

Responsabilité de Tilt Dance Studio

L'école ne couvre pas les risques de maladie et d'accident. Chaque élève est tenu-e de s'assurer personnellement. L'école décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'oubli.

Soutien de J+S - utilisation des données personnelles

Les données des clients ne sont pas transmises. Une exception à cette règle est la déclaration à Jeunesse & Sport (J&S) en vue de la demande des subventions correspondantes.

Exclusion par la direction

Les élèves doivent se conformer aux directives du personnel enseignant. La direction peut exclure un-e élève pour faute comportementale grave. L'exclusion ne donne pas droit au remboursement de la session en cours.

Reconnaissance de dette

Le contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 17 du Code des obligations et 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dette et faillite.

For juridique

En cas de litige, le for juridique est à Bienne.

Modifications

Toute modification de programme, de prix, de conditions générales reste réservée. Contact : tilt@tiltdance.ch